



CC/CP (12) 10
5 Octobre 2012
Or.fr de

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) publie la traduction allemande officielle de l'ADN 2013

- **La CCNR publiera, à compter de l'automne 2012, la traduction officielle en langue allemande du règlement révisé annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN 2013), lequel remplacera l'ADN 2011 à partir du 1er janvier 2013.**
- **Une offre spéciale est réservée aux administrations sous réserve d'une passation de commande en ligne avant le 15 Novembre 2012 (<http://ccr-zkr.org/13060001-de.html>).**

Strasbourg, le 05.10.2012.

La CCNR annonce la publication, dès l'automne 2012, de la traduction officielle en langue allemande du règlement actualisé annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN 2013). Ce document remplacera l'ADN 2011 à compter du 1er janvier 2013.

L'accord ADN, élaboré et révisé par la CEE/ONU et ses partenaires, contribue de manière significative à assurer le déroulement sûr du transport de marchandises dangereuses sur les fleuves européens. Il constitue une base importante pour le standard de sécurité élevé qui caractérise la navigation intérieure dans le domaine du transport de matières dangereuses et contribue de manière importante à la protection de l'environnement et à la sécurité aux postes de travail.

L'ADN est entré en vigueur en l'an 2000 et a été ratifié à ce jour par l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la Fédération de Russie, la France, la Hongrie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Moldavie, la République Tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Suisse et l'Ukraine. En application de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne, son champ d'application s'étend à tous les États membres de l'UE ainsi que de l'Espace Economique Européen (EEE).

La CCNR demeure un partenaire important de la CEE/ONU pour l'adaptation permanente de cet accord et reste le principal interlocuteur pour les États rhénans et la profession de la navigation. La traduction officielle en langue allemande du règlement annexé à l'ADN, l'ADN 2013, pourra être commandée directement sur le site de la CCNR en langue allemande en format CD-Rom et papier (<http://ccr-zkr.org/13060001-de.html>). Une offre spéciale est proposée aux administrations, sous réserve d'une

passation de commande sur le site web de la CCNR avant le 15 Novembre 2012. Il sera également possible de télécharger gratuitement l'ADN 2013 sur le site Internet de la CCNR.

A propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La Commission Centrale est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans tous ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui directement les voies navigables européennes au sens large.

Contact

Secrétariat de la CCNR

Tel : +33 3 88 52 20 10 / ccnr@ccr-zkr.org